



# Infos

## textile habillage ment Cuir

Édité par la fédération textile habillage ment cuir - CGT  
263, rue de Paris, case 415 - 93514 Montreuil



Septembre 2019

# N° 371

Au sommaire :

- Editorial : Rassembler la diversité des salariés pour gagner Page 3
- Exiger une autre réforme des retraites Pages 4 et 5
- L'usine de Spontex arrêtée suite à un problème environnemental Page 6
- Solvay Valence cédé au groupe belge Domo Page 7
- Stefany Emballage Service (SES) en redressement judiciaire Page 7
- La maroquinerie de luxe continue à se développer en France Page 8
- La représentativité des organisations syndicales et patronales dans la maroquinerie recalculée Page 8

## ÉDITORIAL

### RASSEMBLER LA DIVERSITÉ DES SALARIÉS POUR GAGNER



**Droit du travail, chômage, retraite ...**

**Toutes et tous concernés ...**

**S'informer, échanger, argumenter et**

**convaincre pour gagner !**

**NOUVEAU SITE :  
[www.thcb-cgt.fr](http://www.thcb-cgt.fr)**



**Informez-vous**



**thcb-cgt.fr**





# MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER

## NOS ENGAGEMENTS

**Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

**Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance

**Vous garantir** des soins de qualité au juste prix

**Être à vos côtés** dans les moments de fragilité

**Vous accompagner** en retraite

**Agir pour une** société plus juste et plus inclusive

[malakoffmederic-humanis.com](http://malakoffmederic-humanis.com)



ASSOCIATION NOVEMBRE ASSURANCE DE PERSONNES (ANAP) - Association regroupant les du 10/10/2010 (Omnis en action) - Siège : 21 rue Laffitte 75009 PARIS - N° RCS 212 320 200  
ASSOCIATION NOVEMBRE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE (ANRC) - Association regroupant les du 10/10/2010 (Omnis en action) - Siège : 21 rue Laffitte 75009 PARIS - N° RCS 212 320 200



**malakoff médéric  
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



# ÉDITORIAL

## RASSEMBLER LA DIVERSITÉ DES SALARIÉS POUR GAGNER



**Thomas VACHERON,**  
Membre du bureau fédéral.

### **Les cadeaux pour la France d'en haut sont des mesures économiques inefficaces.**

2019, c'est le jackpot d'argent public pour les entreprises sans aucune contrepartie ni sur les salaires ni sur l'emploi. Elles vont percevoir 20 Milliards d'Euros en CICE, doublés de 20 Milliards en exonération permanente de cotisation sociale. Parallèlement le montant moyens de dividendes pour les actionnaires explose et les services publics sont supprimés.

### **Les coups bas pour la France d'en bas sont des choix sociaux injustes**

Après les ordonnances travail, les violentes lois du gouvernement Macron continuent à être mises en place. A partir du 1er Novembre, près de la moitié les salariés qui auront subis la brutalité du licenciement verront leurs indemnités et leur droit au

chômage diminuer. Cette logique c'est attaquer aux privés d'emploi plutôt qu'au chômage.

### **Détruire notre système de retraite c'est appauvrir celles et ceux qui ont passé leur vie au travail, en plus d'empêcher les jeunes d'avoir un emploi.**

Le projet du président des riches appuyé par le Medef, ce n'est pas un régime universel mais système individuel qui casse les solidarités. Au-delà de diminuer nos retraites, ils veulent pousser les salariés vers des assurances privées.

Les précédentes contre-réformes ont baissé le montant des retraites du privé de 25 %, avec comme résultat une moyenne de pension de base à peine au-dessus du seuil pauvreté. Le projet Delevoye aggrave la situation car au lieu de maintenir les 25 meilleures années, ils veulent y intégrer les moments les plus difficiles de notre vie : nos plus bas salaires, nos périodes de chômage et de précarité ! Leur projet de retraites par points c'est nous faire travailler toujours plus longtemps et gagner encore moins d'argent...

### **Toutes et tous concernés, toutes et tous mobilisés car personne ne pourra gagner seul**

Nos justes revendications doivent être défendues partout : augmenter les salaires et les cotisations sociales afin d'améliorer les pensions pour revenir à une retraite à 60 ans à taux plein, à 75% des dix meilleures années de salaires, sans que personne ne vive en dessous du SMIC. Les détenteurs du pouvoir utilisent les vieilles recettes : diviser les salariés, entre le public et le privé, faisant passer comme privilégié ceux qui ont du droit, pour ensuite tous nous niveler vers le bas. Les syndicats CGT ne doivent pas tomber dans le piège de la division. Dans toutes les entreprises nous devons rassembler les syndicats pour réunir les salariés, argumenter sur ces régressions sociales et populariser nos revendications. En travaillant à unifier les mobilisations, tous ensemble nous pouvons gagner.

**Dans toutes les entreprises nous devons rassembler les syndicats pour réunir les salariés, argumenter sur ces régressions sociales et populariser nos revendications. En travaillant à unifier les mobilisations, tous ensemble nous pouvons gagner.**

## EXIGER UNE AUTRE RÉFORME DES RETRAITES

La réforme des retraites par points promise par Emmanuel Macron est l'assurance d'une double peine pour les salariés : il faudra travailler **+** longtemps et gagner **-** à la retraite.



valeur du point, qui détermine le pouvoir d'achat des retraités, deviendra une variable d'ajustement du budget. Les plus précaires, les femmes travaillant à temps partiel, celles et ceux qui connaissent des carrières hachées seront les premiers pénalisés par le système à points qui prend en compte, pour le calcul de la pension, l'ensemble de la carrière, au lieu des 25 meilleures années.

En Suède, le montant des pensions a sévèrement chuté avec le passage au système par points, une étude plus précise, parue en mars 2017, indiquait que 92 % des femmes et 72 % des hommes ont été pénalisés.

**Il est possible pourtant de financer une bonne retraite pour tous.**

Puisque la population vit plus longtemps, il faut augmenter

### Pourquoi le rapport Delevoye veut nous faire travailler plus longtemps ?

L'âge légal de départ à la retraite reste fixé à 62 ans, mais le rapport Delevoye, qui doit inspirer le futur projet de loi, instaure une pénalité financière (décote) en-deçà « d'un âge pivot », fixé, dans un premier temps à 64 ans dès 2025. E. Macron préfère augmenter la durée de cotisation, plutôt que « l'âge pivot », pour parvenir au même résultat.

Dans tous les cas, les salariés sont invités à travailler plus longtemps, alors que la majorité des salariés n'est plus en activité (chômage ou maladie) au moment de liquider ses droits à la retraite.

### Pourquoi le rapport Delevoye veut nous faire gagner moins ?

L'objectif clairement affiché du gouvernement est de bloquer la dépense publique des

retraites sous le seuil des 14 % du PIB, alors que le nombre des retraités est appelé à croître. Cette logique va inévitablement conduire à la diminution des pensions. L'OFCE chiffre, en moyenne à 25 % la chute du niveau des retraites à l'horizon de 20 ans.

En fait, le montant de la pension dépendra de la valeur du point qui sera fixé, chaque année, par l'exécutif, sachant qu'une « règle d'or » doit garantir l'équilibre financier du système. Autrement dit, la



et



la part de la richesse créée dévolue au financement des retraites. Selon les calculs du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), pour parvenir à l'équilibre du système en 2050, il faudrait augmenter les cotisations de 6 points, soit 0,2 % par an. Et beaucoup moins encore si, comme le préconise la CGT, on se décidait à taxer les revenus financiers distribués par les entreprises, au même niveau que les cotisations sociales, à soumettre l'épargne salariale et l'épargne retraite à cotisations sociales dont bénéficient les employeurs sans aucune contrepartie et à revoir toutes les exonérations sociales au nom de l'emploi. Préciser encore qu'une politique résolument tournée vers l'emploi, les salaires, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, permettrait

d'augmenter les recettes de la Sécurité sociale pour financer les retraites.

**Vous voyez, d'autres solutions existent ! Ce sont donc uniquement des choix politiques. Nous pouvons gagner!**

**A nous maintenant de peser pour imposer un autre système plus juste entre tous les salariés du privé ou du public, solidaire**

**par répartition pour tenir les assurances privées à distance et en dehors de notre protection sociale, seul gage d'équité.**



## L'USINE DE SPONTEX ARRÊTÉE SUITE À UN PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL

Un petit dysfonctionnement d'une vanne de soude se déversant, par intermittence, dans un ruisseau le long de l'entreprise, aura mis le feu aux poudres chez Spontex.

Les services municipaux alertés par quelques riverains qui cultivaient leurs jardins, n'ont rien trouvé de mieux que de s'étendre dans la presse locale, par une déclaration de la Maire de Beauvais. Il est vrai qu'agiter l'étendard de l'environnement pour une élue à la veille d'élections municipales, peut rapporter des voix. La déclaration du Maire exigeant même l'arrêt temporaire de l'entreprise, a été perçue, par les autorités et les riverains, comme un incident grave. Il n'en fallait pas plus pour que les services préfectoraux dépêchent sur place les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour mesurer le niveau de pollution dans le Ru Saint Nicolas qui longe l'entreprise. A cela s'est ajoutée une plainte déposée par l'association de protection de l'environnement du beauvaisis (le ROSO).

Tout ce vacarme local a poussé la presse nationale à en parler. Et bien évidemment, pour se couvrir, tenez-vous bien, c'est la ministre de l'Environnement, elle-même, qui a convoqué la direction de Spontex pour des explications.

Après 15 jours d'arrêt forcé de l'usine, le syndicat CGT, avec les salariés, a haussé le ton, pour remettre à sa juste valeur cet incident professionnel et demander un redémarrage rapide de



l'entreprise. Il est vrai que si nous évaluons les accidents environnementaux avec la grille nationale des événements pour l'environnement, échelle partant de 1 (anomalie) au niveau 7 (accident majeur), le problème de Spontex n'atteint même pas le niveau 1.

Après avoir réparé la vanne défaillante, les services de l'état ont autorisé une reprise de l'entreprise, mais imposent un diagnostic complet des réseaux de l'entreprise et exigent la remise en état de tous les caniveaux. La fédération rappelle à tous ses syndicats que les questions environnementales vont prendre autant d'importance que les problèmes d'emploi. C'est pourquoi elle invite l'ensemble de ses syndicats THCB à exiger des directions d'entreprises, d'investir pour des productions propres, respectueuses de l'environnement que ce soit sur l'eau ou l'air qu'elles rejettent, tout comme des déchets qu'elles produisent.

Défendre et pérenniser vos emplois dans vos entreprises passe donc aussi par de l'investissement environnemental. A vous, partout dans vos syndicats, de construire les revendications syndicales nécessaires afin que vos entreprises restent aux normes !

## Le cynisme des dirigeants du groupe Vivarte

Après avoir licencié à tour de bras des centaines de salariés, cédé les magasins de marques ou fermé des usines pour répondre, sans tergiverser, aux exigences du fonds de retournement du groupe Vivarte, quelques dirigeants français, dont le service Relations humaines, se sont partagés de généreuses primes, 1 million 230.000 euros, pour bons et loyaux services !

Et ce, sans compter les bonus exceptionnels en 2017-2018. Honteux, inadmissible lorsqu'on sait que ces mêmes dirigeants ont également poussé dans le précipice notre usine de chaussures vosgienne (CVC) près de Nancy et ses 140 salariés. Décidément le cynisme n'a pas de limites pour certains fonds financiers.



## SOLVAY VALENCE CÉDÉ AU GROUPE BELGE DOMO



Depuis plusieurs mois, les salariés et leurs syndicats attendaient avec anxiété la vente du polyamide à Solvay. Plusieurs entreprises du groupe sont concernées, comme Valence en France.

Les choses se sont précipitées cet été avec l'annonce, dans un

comité de groupe, du rachat de 6 entreprises de polyamide par le groupe belge DOMO Chemicals pour 300 millions d'euros.

Si le groupe belge DOMO Chemicals a fait, à première vue, une bonne opération, faut-il encore qu'il puisse expliquer aux représentants des salariés cette opération. En effet, ce groupe va doubler ses effectifs. DOMO Chemicals n'a pas le portefeuille de Solvay, qu'ad-

viendra-t-il pour les salariés des accords sociaux en cours, quel sera la stratégie de ce groupe à moyen et long terme en doublant ses capacités de production ?

Toutes ces questions sont devant nous et vont être l'objet de discussions serrées avec les syndicats. DOMO, comme Solvay doivent garantir l'emploi et les avantages des salariés.

Le syndicat CGT travaille aujourd'hui sur toutes les interrogations des salariés. Prochaine étape tout de même, l'autorisation de l'Europe sur le projet de cession du groupe Solvay.

## STEFANY EMBALLAGE SERVICE (SES) EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

L'entreprise d'emballages plastiques, Stéfany Emballage Service, basée en Haute-Loire et rattachée à nos conventions collectives, s'est retrouvée placée en redressement judiciaire pour une période de 6 mois. Une quarantaine de salariés et leurs familles se retrouvent dos au mur, avec une épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes.

Notre délégué syndical CGT, Yohan Fialon n'a pas hésité une seconde à renvoyer les difficultés passagères « à la mauvaise gestion de l'employeur investissant trop lourdement sans mesurer vraiment

les marchés, en développant. » Pour autant, Yohan reconnaît un vrai savoir-faire chez SES et un parc machines en très bon état général.

Quant au secrétaire du syndicat CGT textile, habillement, cuir du département Haute-Loire, Fabrice Souveton, il invite à la

prudence « en évitant de mettre tous ses œufs dans le même panier ». Fabrice demande une autre stratégie pour préserver l'entreprise et les emplois. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier compliqué et soutenons les salariés et leur syndicat.



## LA MAROQUINERIE DE LUXE CONTINUE DE SE DÉVELOPPER EN FRANCE

Nous avons régulièrement l'habitude de parler des grands groupes de luxe et de leur stratégie économique à court terme. Hermès avait ouvert les hostilités fin mai, en annonçant un nouveau site de maroquinerie et de lourds investissements en matériel dans ses usines de la région Rhône-Alpes.

Dans un article du Monde daté du 7 septembre, c'est maintenant le président de Louis Vuitton, Mickael Burke qui annonce, à son tour, que Louis Vuitton va augmenter encore

ses capacités de production en France. 1500 salariés seront embauchés d'ici 2022. Lors de l'inauguration de son nouveau site en Maine-et-Loire en présence de la ministre du Travail, il a annoncé que 300 salariés seront embauchés pour la fin de l'année. Un autre site dans l'Allier à Saint-Pourçain-sur-Sioule devrait suivre, avec autant de salariés, fin 2019. En 2020, c'est dans une bâtisse du XVIIIe siècle, au centre ville de Vendôme, que Vuitton souhaite implanter un nou-

vel atelier.

**Notre fédération ne peut que se satisfaire que des ateliers s'implantent partout sur notre territoire, d'autant plus que ces ateliers sont, très majoritairement, des emplois féminins.**

Par contre, nous devons profiter de toutes ces nouvelles implantations pour asseoir le syndicat CGT dans ces ateliers. Notre commission exécutive réfléchit et proposera, dans les prochains mois, un plan de syndicalisation sur plusieurs années.

## LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PATRONALES DANS LA MAROQUINERIE RECALCULÉE



La Direction Générale du Travail avait exigé que toutes les branches professionnelles de moins de 5000 salariés se rapprochent et de fusionnent avec une plus grande branche. Les organisations syndicales et patronales des cuirs et peaux et

la cordonnerie, après d'intenses échanges, ont fini par se rapprocher de la convention maroquinerie. Cet été, le Haut Conseil au Dialogue Social, dans un décret, a reconsidéré la représentativité des organisations syndicales et patronale tout en tenant compte

du nouveau périmètre.

Il s'avère que la CGT reste première avec 35,12 % des voix, suivie de FO avec 27,73 %, troisième la CFDT avec 23,72 %, loin derrière la CFTC représente tout de même 12,17 % et enfin le syndicat catégoriel des cadres à 1,25 %.

**Ces derniers chiffres sont maintenant à prendre en compte lorsqu'un accord de branche maroquinerie sera soumis à la majorité !**